

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le sept septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian FOUGERAT, Maire

Etai(ent) présent(s) :

M. ANTIER Patrick, M. BERTEAUD Jean-Philippe, Mme BROTIER Madeleine, M. FOUGERAT Christian, Mme GEMMO Colette, M. GIRAUDEAU Didier, Mme HAUTIN Monique, M. JARRY David, Mme ROUBY Annie, M.ROULLIN Jean-Paul, Mme Anne TAILLEFER,
M. VACHON Bernard,

Procuration(s) : Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie à M.VACHON Bernard
M.GIMON Aldo à Mme HAUTIN Monique

Etai(ent) absent(s) : Mme BODET Sylvie

Etai(ent) excusé(s) : Mme BRODU-BARBASTE Stéphanie, M.GIMON Aldo

Secrétaire de Séance : M.GIRAUDEAU Didier

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal des 2 et 15 juin 2015 ont été adoptés après rectification.

Monsieur le Maire fait passer à tous les élus présents un questionnaire relatif à l'utilisation et la communication des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de chacun. Comme l'expose Monsieur le Maire, ce questionnaire fait suite à une plainte déposée auprès du Procureur de la République par Monsieur VACHON Bernard concernant la transmission aux associations de ses coordonnées personnelles et professionnelles.

DÉLIBÉRATIONS

1. Attribution du marché de révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les travaux de la commission d'appel d'offre qui s'est réunie afin d'étudier les dossiers de candidatures reçus. Trois cabinets sont ressortis de cette étude. Le cabinet Urban Hymns de Saint Sauvant a toutefois devancé les autres dossiers. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir le cabinet Urban Hymns.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

2. Décision modificative n°4

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir des ajustements dans les prévisions budgétaires de l'opération 110 (Bâtiment scolaire).

Il est proposé les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Article (Chap.) - Opération Montant

2313 (23) - 110 : Constructions	6 200.00
2315 (23) - 110 : Installation, matériel et ou	-3 500.00
020 - : Dépenses imprévues	- 2 700.00

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

3. Approbation du bilan de la SEMIS

Monsieur le Maire présente le bilan présenté par la SEMIS concernant l'opération 175 pour laquelle la commune s'est portée garant qui dégage un résultat positif pour l'exercice 2014 de 13 194.46 Euros.

Le Conseil Municipal approuve les comptes présentés par la SEMIS.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

4. Définition du prix des terrains du lotissement « Les Plantes du Dessus »

L'ensemble des éléments pour déterminer le prix n'étant pas parvenu au Syndicat Départemental de la Voirie, ce point est reporté à une réunion ultérieure.

5. Aménagement des locaux de l'ancienne perception

L'étude du Cabinet LAMBERT n'étant pas terminée, ce point est remis à une réunion ultérieure

6. Définition du montant des loyers : logement ancienne perception ; bureaux ancienne perception

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter le montant des loyers comme suit :

- Logement de l'ancienne perception : 525 Euros par mois
- Bureaux de l'ancienne perception : 350 Euros par bureau

Monsieur le Maire en profite également pour informer le Conseil Municipal sur le projet d'aménagement et de répartition des différents locaux.

La M.A.M. (Maison d'Assistantes Maternelles) qui avait sollicité la commune pour un nouveau local pour s'installer n'a pas donné suite à la proposition qui lui avait été faite d'emménager dans les bureaux de la perception. Elles auraient souhaité bénéficier du garage qui est rattaché au logement situé au-dessus.

D'autres éventualités sont à étudier sur des immeubles en vente sur la commune.

Mme Pachot, orthophoniste s'est installée mi-août dans les anciens locaux de la perception.

Le Conseil Municipal arrête le montant des loyers comme défini ci-dessus.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

7. Attribution du logement de l'ancienne perception : 2 place de la poste

Suite à une demande présentée par Mme PELLETIER, locataire au 24 boulevard des Ecoliers, concernant le logement de l'ancienne perception, il est proposé de lui louer pour le montant défini ci-dessus.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le logement situé au 2 place de la Poste à Mme PELLETIER, pour un loyer mensuel de 525 Euros révisable chaque année.

Monsieur le Maire informe par ailleurs, que trois logements sont actuellement disponibles au 24 boulevard des Ecoliers.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

8. Location du local Pompier

Monsieur LEFEVRE a demandé la possibilité de louer la deuxième partie du local des pompiers.

Le Conseil Municipal propose de lui louer ce local pour un montant annuel de 900 Euros révisable chaque année. Le Conseil Municipal se prononcera lorsque Monsieur LEFEVRE aura donné sa réponse.

9. Subvention complémentaire au club du 3^{ème} âge

Mme ROUBY fait état d'une demande de subvention complémentaire présentée par le club du 3^{ème} âge.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu décide d'attribuer une subvention complémentaire de 500 Euros.

Vote :

Pour	12	
Contre		
Abstention	2	Mme HAUTIN, M.GIMON

10. Contrat de maintenance des défibrillateurs

Monsieur le Maire rappelle que la commune a fait installer deux défibrillateurs, un derrière la mairie et un dans le Mil'Club. Afin d'en assurer la maintenance, il a été demandé à l'entreprise qui les a installés de fournir un devis. Ce devis s'élève à 589.20 Euros par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

11. Détermination des travaux et choix des entreprises pour le jardin public

Mme ROUBY présente au Conseil Municipal les propositions retenues par la commission ayant travaillé sur l'aménagement du jardin public.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

- retient :

Pour les espaces verts : l'entreprise BUDET pour un montant de 19 668.91 €uros

Pour l'éclairage public : le SDEER pour un montant de 14 810.21 €uros dont 50 % à la charge de la commune, à savoir 7 459.22 €uros.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et documents correspondants.

Vote :

Pour	12	
Contre	1	M.GIMON
Abstention	1	M.HAUTIN

12. Acquisition de tapis pour le gymnase (Rebels cheer)

Mme ROUBY expose au Conseil Municipal que dans le but de permettre le développement de l'association « Rebels Cheer » il conviendrait d'acquérir des tapis de gymnastique nécessaires à la pratique de ce sport. Par ailleurs, Mme ROUBY informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental.

Le devis présenté est d'un montant de 2 239.49 €uros

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, autorise Monsieur le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

13. Changement de la porte de la salle annexe de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la porte d'accès à la salle annexe de la salle des fêtes est cassée.

Il présente deux devis correspondants à des prestations et du matériel similaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient le devis présenté par l'entreprise « Fermetures Roy » pour un montant de 3 144.56 € TTC, et autorise Monsieur le Maire à signer le dit devis et tous les documents y afférents.

Vote :

Pour	14	
Contre		
Abstention		

INFORMATIONS DIVERSES

- Travaux réalisés et réalisables par l'association Saint Fiacre
Monsieur le Maire fait état des travaux réalisés sur la commune par l'association :
 - Village de chez Bouyer

- Village de chez Malbeteau
- Fontaine du souci

Par ailleurs, il informe le Conseil Municipal que l'association va lui faire une proposition concernant des interventions déterminées pour l'entretien de la voirie des villages.

- Trompe l'œil sur la façade de la maison à l'angle de la République et le Boulevard Goulebenèze (en haut du bourg)
Mme ROUBY informe le Conseil Municipal que plusieurs projets ont été sollicités pour la réalisation d'une fresque, en accord avec les propriétaires.
- Préservation du château d'eau des Forges
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le château d'eau des Forges n'est pas en très bon état, il propose donc, afin de préserver ce patrimoine, de le faire « rafraîchir ».
Le Conseil Municipal donne son accord pour cette action.
- Travaux de voirie
Monsieur ANTIER informe le Conseil Municipal que différents travaux vont prochainement être réalisés sur la voirie communale :
 - Les Grands champs
 - RD 731 (par le Conseil Départemental)
 - L'ensemble du boulevard Goulebenèze début 2016 (partenariat commune/Conseil Départemental)
- Cheminée de la mairie
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a fait procéder en urgence à des travaux de rénovation sur une des cheminées de l'Hôtel de ville qui menaçait de tomber.
- Visite immeuble Prat
Monsieur le Maire informe qu'une visite a été faite par la commission bâtiment. Le dossier est à l'étude.
- Danse de salon
L'association Cultur'Ailes a sollicité la commune pour la mise à disposition d'une salle pour dispenser des cours de danse de salon. Par ailleurs, cette activité sera également proposée au club du 3^{ème} âge.
Il est donc proposé d'organiser cette action dans la salle des fêtes.
- Elections Régionales
Monsieur le Maire rappelle que les Elections Régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain.
Qu'une procédure de révision exceptionnelle des listes a été mise en place afin de permettre au plus grand nombre d'électeurs de s'inscrire. Clôture des inscriptions au 30 septembre 2015.

La séance est levée à 20 heures 10.